

Chantage au travail dominical

Castorama et Leroy Merlin ont décidé de licencier des salariés et de baisser les rémunérations, au prétexte que la justice les a contraintes à fermer des magasins le dimanche dans le Val-d'Oise. La première prévoit la suppression de 30 postes dans trois surfaces, et Leroy Merlin de 120 postes dans trois magasins. FO, qui avait poursuivi les enseignes de bricolage pour ouvertures illégales le dimanche en 2008, dénonce un «chantage» à l'emploi. «Nous avons proposé aux entreprises concernées de leur reverser les astreintes auxquelles elles ont été condamnées, en contrepartie d'augmentations de salaires, du maintien des effectifs et du respect

du repos dominical», rappelle Françoise Nicoletta, Secrétaire générale de la section FO-Commerce.

PRESSION SUR LE LÉGISLATEUR

Dans une lettre ouverte adressée au ministre du Travail Xavier Darcos le 29 juin, la Fédération FO des Employés et Cadres (section Commerce) estime que les plans de restructuration annoncés par les entreprises «visent à faire supporter par les salariés les conséquences de leurs décisions passées de se placer dans la plus totale illégalité», et «il n'y a là aucun motif écono-

mique» justifiant des licenciements. Pour l'organisation syndicale, ces annonces n'ont «qu'un seul but: faire pression sur le législateur afin de tenter de justifier, de manière détournée, la proposition de loi du député Maillié». Leroy Merlin a d'ailleurs indiqué, lors d'un comité d'entreprise, envisager la suppression de 1200 emplois au niveau national si la proposition de loi sur l'extension du travail dominical n'était pas adoptée.

Le texte controversé, dont l'examen à l'Assemblée nationale devait débiter cette semaine, ouvre la voie à une généralisation du travail dominical.